



Une gestion au cordeau

Votés à l'unanimité, le budget 2020 et le prévisionnel 2021 illustrent un fonctionnement en « bon père de famille » qui dégage cette année un autofinancement de 670 500 euros.



Les élus couardais ont examiné les finances de la commune. © Archives C.B.

Les élus couardais se sont réunis le 22 mars pour un conseil portant essentiellement sur des points budgétaires. Le budget 2020 a tout d'abord été examiné. Du côté des dépenses, les 2 951 570 € prévus n'ont pas été totalement utilisés, autorisant une prévision de 2 688 050 € pour 2021.

Concernant les charges à caractère général, des 945 000 € prévus pour l'année 2020, en dépit du surcroît de charges liées à la gestion de la crise sanitaire, seulement 664 000 € ont été dépensés, ce qui permet de reconduire avec confiance une enveloppe de 934 000 € pour 2021.

La répartition de ces charges fait apparaître 127 400 € au titre des dépenses d'énergie : eau et assainissement 12 100 € ; énergie et électricité

63 900 €, combustibles 42 700 €, carburants 8 700 €. Une addition qui justifie le travail d'évaluation du bilan énergétique entrepris sous la houlette du 2^e adjoint Denis Girardeau. Il est à noter que sur les 123 000 € prévus au titre du SPIC (subvention d'équilibre au budget annexe), seuls 50 000 € ont été employés. Du coup, la ligne budgétaire pour 2021 reste vide. Il en va de même pour les provisions pour risques et charges, sur les 238 000 € initialement prévus, rien n'a été pris et donc rien n'apparaît pour 2021.

La maintenance générale constitue un gros poste de 348 100 €, ventilée à raison de 24 800 € de bennes ateliers et balayage des rues ; 91 000 € d'entretien de terrains, 98 100 € d'entretien de bâtiments

publics ; 50 000 € d'entretien de voirie ; 36 500 € d'entretien de réseaux ; 47 500 € de maintenance générale. Autre coût important à ce chapitre : les 42 600 € d'études et recherches, rendues obligatoires par la loi pour la préparation du moindre projet et les 13 000 € d'honoraires divers !

La dépense la plus lourde revient aux charges liées au personnel : 1 255 800 €, dont 799 000 € consacrés aux salaires, le reste se répartissant en cotisations en tout genre.

Des rentrées sagement attendues

En matière de recettes, les prévisions pour 2021 sont très prudentes. Les 1 124 600 € engrangés ont permis de dégager un autofinancement de 670 500 € autorisant un prévisionnel 2021 de 1 650 000 €.

Des 43 400 € remboursés sur les rémunérations en 2020, les élus n'en attendent que 10 000 pour 2021. Idem, en dépit de la menace du Covid, pour les concessions du cimetière évaluées de manière stable

à 11 000 €. Petite embellie prévue pour les redevances « antennes clocher, Télécom, réseau EDF, travaux, terrasses », 47 600 € espérés contre 41 000 en 2020.

Idem pour les redevances périscolaires évaluées à 34 000 € contre 22 000 en 2020. Du côté des impôts, le chiffre de 1 500 000 € à percevoir ne varie pas davantage que la dotation de compensation attendue à 357 000 € dont 60 000 € au titre du tourisme. C'est du côté des très aléatoires droits d'enregistrement (sommes perçues lors de la vente d'un bien immobilier) que le Conseil fait preuve d'une extrême prudence, budgétant 100 000 € contre 350 000 € engrangés en 2020.

La dotation forfaitaire est aussi revue à la baisse : 292 000 € pour 2021 contre 305 000 € en 2020, la dotation solidarité rurale stagnante à 100 000 € tout comme les 35 000 € d'aide des CAF et MSA. Seule l'écotaxe est traitée avec un peu plus d'optimisme, passant de 63 500 € à 74 000 €. ■ **Christine Brisson**

Impôts, pas de mauvaise surprise

La hausse – très redoutée – de la taxe foncière bâtie n'est pas à l'ordre du jour. Mieux, les taux sont gelés à 16,05 % jusqu'en 2023 ! Reste la hausse annuelle mécanique de 1,6 %, liée à la dynamique des bases d'imposition, dans laquelle les élus n'ont rien à voir.